

RAPPORT DU PRÉSIDENT (18 AVRIL 2023)

Bonsoir à tous et bienvenus à votre assemblée annuelle, qui cette année se tient à la fois en présentiel et par ZOOM. Ce soir nous avons plus de 65 personnes présentes à l'assemblée et nous y traiterons de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022. Fidèle à mon habitude ce rapport contiendra une portion d'information, mais aussi des réflexions et même des suggestions. Évidemment certains propos n'engagent que moi et j'ai toujours la même restriction, qui est de ne pas impliquer la direction, les membres du CA, et le MELCCFP, dans ce sens le contenu pour certains éléments ne reflète que ma propre opinion.

1) BILAN SAUMON

Je débiterai par les bilans montaisons de la dernière saison : le décompte mi-saison fut de 1422 grands saumons et de 393 madelaineaux. Quant au décompte de fin de saison qui fut réalisé les 12 et 13 septembre il se situe à 1636 grands et 526 madelaineaux. Il y a eu 347 captures et 1154 remises d'enregistrées. Bien que le décompte soit au-delà de la moyenne des dernières années, il ne faut rien tenir pour acquis et continuez nos efforts de protection et de saine gestion de la population saumon de la Bonaventure. Il ne faut jamais oublier qu'au début des années 90 il montait 4000 saumons dans cette rivière.

2) ENVIRONNEMENT

L'année dernière, nous avons planté 200 arbres dans le cadre du programme de compensation du carbone organisé par la coopérative SARGIM de New Richmond. Le tout s'est déroulé lors d'une activité tenue sur un terrain appartenant à l'entreprise Exploitation Jaffa situé à St-Alphonse en présence de Karim du CA et de moi-même.

Dans les prochains mois, nous ferons installer deux bornes de recharge pour véhicule électrique à l'accueil de Bonaventure.

Au mois de février dernier lors d'une rencontre avec Julie Leblanc directrice générale du CEGS, celle-ci nous a produit la carte des droits miniers consentis sur les terres du domaine public pour le bassin de la Bonaventure. Tout le dossier des claims miniers est alarmant et préoccupant nous devons y accorder une importance majeure et surveiller son évolution de près.

3) ÉQUIPE TERRAIN

Pour une deuxième année l'équipe pilotée par Guillaume Richard fut déployée sur la rivière afin de faciliter la cohabitation, sensibiliser les usagers aux diverses utilisations et à comptabiliser les descendeurs. En 2022 les chiffres ont démontré qu'entre le 10 juin 2022 et le 30 août 2022 il y a eu 2930 descendeurs autonomes et 24 607 descendeurs utilisant les services de Cime Aventures. La journée où il y a eu le plus d'usagers (excluant les baigneurs), toutes activités confondues sur la rivière, est le 27 juillet 2023 avec 822 personnes.

Les décomptes effectués ont aussi démontré qu'à plus de 10 occasions l'entreprise Cime Aventures a outrepassé de façon significative les quotas d'embarcations qui lui sont permis par son autorisation de commerce.

4) FONDATION

La FONDATION DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE qui a été créée au printemps 2022 a dernièrement adopté ses documents reliés à la gouvernance de l'organisme (règlements généraux, code d'éthique, mandat aux administrateurs). Son lancement public sera effectué sous peu et son site web sera activé dans les prochaines semaines. J'appelle les membres à soutenir cette Fondation à la hauteur de ce qu'ils peuvent, car les objectifs qui en découlent sont extrêmement important pour la conservation et la mise en valeur de la faune, nous souhaitons ainsi assurer la transmission à nos enfants et petits-enfants d'un territoire unique et une population de saumon en santé.

5) ENREGISTREMENT DES REMISES À L'EAU, TEMPÉRATURE DE L'EAU ET TAUX D'EXPLOITATION.

ENREGISTREMENT DES REMISES : Concernant l'enregistrement d'une capture ou d'une remise, le site web sera amélioré afin de faciliter les enregistrements. Dorénavant deux sections distinctes seront accessibles sur notre site WEB. J'insiste sur l'importance d'enregistrer les remises à l'eau, car il s'agit de données primordiales et nécessaires en regard de la mise en valeur du cheptel saumon. Contrairement à la croyance populaire, ces données n'ont pas comme objectifs principal de promouvoir les ventes de droits d'accès, mais elles sont plutôt importantes au point de vue de la protection du saumon.

TAUX D'EXPLOITATION: DES INDICES nous démontrent que le taux d'exploitation du saumon est trop élevé sur la rivière Bonaventure et le CA trouve préoccupant cette état de fait. Nous en avons discuté avec la direction régionale du MELCCFP et il nous ont confirmé qu'il se questionnait sur les haut taux d'exploitations de petit saumon, soit les taux se situant entre 40%-50%, comme c'est la cas pour la Bonaventure. On constate donc que depuis quelques années, il se prend trop de petits saumons sur la Bonaventure. J'irai même plus loin, car il m'apparaît clair que les saumons remis à l'eau se font prendre plusieurs fois pendant la saison. Évidemment il y a un lien hors de tout doute entre le nombre de pêcheurs et le nombre de saumons pris (gardé) ou remis à l'eau. Le Ministère est d'accord avec nous qu'il nous faut réfléchir sur des moyens à mettre en place afin de réduire ce taux dans l'attente de leur position sur le sujet.

TEMPÉRATURE DE L'EAU : Sur la Bonaventure il y a deux secteurs où sont installés des thermographes, un premier près de la fosse Grassy (B) et un second près de la fosse Russell (E). Ces instruments sont maintenus au fond de la rivière par ce que l'on appelle « une patte d'éléphant ». Si vous êtes témoin que ceux-ci se sont déplacés ou sont mal installer, nous vous prions de nous aviser sans tarder, car les informations recueillies sont importantes pour le secteur faune du MELCCFP. Les données fournies nous indiquent que les températures moyennes les plus élevées se situent à plus ou moins 16 degrés avec une pointe à 25.5 enregistré à Grassy le 20 août 2022. Cependant cette même journée on enregistrerait 16.33 à Russell. Heureusement lorsque les eaux sont trop chaudes, il est observé que les saumons quittent les zones d'eau chaude afin de se diriger dans des fosses plus froides. Malgré tout, nous devons être vigilants et peut-être même adopter une approche préventive et aussi penser à mettre en place des moyens afin de diminuer l'impact des hausses de températures, car les moyennes annuelles augmentent aux fils des ans. Un autre défi auquel nous faisons face, c'est d'identifier les refuges thermiques, donc des endroits où il y a, soit des ruisseaux ou des sources d'eau froide, souvent sous-terrainne, qui refroidissent les fosses. Je vous demande de nous aviser si vous découvrez de tels secteurs.

Tous les indices militent en faveur d'une protection accrue de la population salmonicole de la Bonaventure. Comme organisme responsable nous devons être proactifs et préventif afin de lui assurer une pérennité

6) SONDAGE 2022 (suite)

Comme vous le savez, à l'hiver 2022, nous avons fait un sondage auprès des pêcheurs ayant fréquenté la rivière. Je vous rappelle que ce sondage avait pour but de connaître vos opinions sur le nombre élevé de pêcheurs fréquentant la Bonaventure, versus l'impact sur la ressource et la qualité de l'expérience. Nous avons amplement discuté de ses résultats lors de l'AGA 2022 et nous avons mis en place un certain nombre de mesures mineures ayant pour but de faciliter le voisinage entre pêcheurs. Cependant j'attire votre attention sur une des données importantes recueillies lors de ce sondage. En effet, 96.5% des personnes sondées à l'hiver 2022 avaient mentionné qu'elles ne voulaient pas plus de pêcheurs sur la rivière. Or, en 2022 il y a eu une augmentation de 625 jours/pêches, soit 7%, de plus. À partir de ce constat et des éléments mentionnés au paragraphe ci-dessus, que fait-on ? Allons-nous attendre une autre augmentation de 7% et atteindre + de 10,000 jours/pêche où nous réagissons et agissons en gestionnaire responsable ? Le CA est d'avis que nous devons agir pour le bien de la population de saumon et par le fait même pour accroître la qualité de l'expérience pêche pour les usagers. Dans ce sens, nous aborderons le sujet plus loin dans notre rencontre et entendons vous soumettre une motion sur les enjeux et les préoccupations abordés dans ce rapport.

7) COHABITATION ET USAGES RÉCRÉATIFS

Dans le dossier de la cohabitation, par le passé, il se tenait avec divers intervenants dont Cime Aventures, des rencontres ayant pour but de faciliter l'harmonisation des usages sur la rivière. En 2022 nous avons présenté une offre à l'entreprise pour la tenue de telles rencontres. Une des conditions stipulées à notre offre était que Cime Aventures respecte dans son intégralité des conditions mentionnées à son Autorisation de Commerce. Or selon les chiffres obtenus de notre équipe terrain, l'entreprise a outrepassé à plus de dix occasions et de façon significative le nombre d'embarcations permises à son autorisation la saison dernière. Nous avons donc avisé la directrice générale qu'il n'y aurait pas de rencontre.

Pour ce qui est du dossier devant la Cour Supérieure, l'audition a eu lieu les 4,5,6 avril dernier. Les deux choses principalement invoquées par Cime Aventures sont : le non-respect des règles d'équité procédurale et la non compétence du provincial pour certaines dispositions de l'autorisation de commerce de émise par Ministère en vertu de 109 de LCMVF. Le juge, après avoir entendu les parties, a pris le dossier en délibéré et a mentionné que son jugement serait rendu dans un délai de plus ou moins 6 mois. Pour le moment c'est donc l'autorisation de commerce 2020 qui s'appliquera, comme en 2022.

Comme par le passé, nous vous rappelons l'importance de nous signaler via notre site internet les incidents reliés aux activités récréatives ainsi que tout autres incidents sur le territoire.

8) TRAVAUX

Les travaux les plus importants ont été effectués près de la fosse Side Cut dans le secteur E. En effet il y avait eu un affaissement du chemin côté rivière. Il y a eu des travaux d'excavations d'effectués coté montagne et nous y avons fait installer des blocs de retenus. Le tout a coûté plus ou moins 50,000\$. En début de saison nous allons débiter des travaux d'aménagement du site au pont de la première Est. Il s'agira d'un site d'interprétation et de rassemblement pour tous les usagers du territoire.

9) GUIDE DE PÊCHE

Au printemps 2022, avec le concours du MELCCFP, nous avons initié une nouvelle procédure ayant pour but d'établir certaines lignes de conduite régissant les guides autorisés sur la rivière. Il faut savoir que les guides offrant leurs services doivent obligatoirement obtenir une autorisation du ministère (MELCCFP) ainsi qu'une assurance responsabilité afin de guider sur le territoire de la Zec. Une des conditions exigées par le Ministère est d'obtenir l'appui de l'APSB avant de faire leurs demandes au bureau régional. Nous avons donc exigé que ceux-ci nous signent un engagement afin respecter un code éthique et de bonnes manières relativement à la conduite de leur activité de guidage. Nous croyons fermement que les guides oeuvrant sur la rivière se doivent d'agir comme des ambassadeurs de bonnes pratiques et d'éthiques. De plus nous avons assujetti les demandes d'appui à la présence d'une rencontre présaison. Le document est accessible pour consultation sur notre site WEB. Comme vous le verrez sur l'engagement, le non-respect des conditions mentionnées pourrait entraîner la levée de notre appui.

10) ÉTHIQUE

Avec la grande fréquentation sur le territoire, j'insiste pour l'application du code d'éthique rédigé par la Zec, celui-ci peut contenir des changements au fil des ans et on se doit de l'observer. Notamment cette année nous entendons y mentionner des exigences sur l'utilisation du look-à-tout sur les fosses. Des exemplaires de ce document se trouvent sur certaines fosses à grandes fréquentations. Vu le grand nombre de pêcheurs sur le territoire, il nous apparaît primordial d'observer certaines règles favorisant la cohabitation entre pêcheurs et qui peuvent aussi favoriser la protection du saumon.

11) DESCRIPTION DE DEMI-LIT et RESPECT DES TERRAINS PRIVÉS

Comme autre point d'information, j'aimerais attirer votre attention sur les terrains privés qui bordent le territoire de la Zec. Jusqu'à la fosse Baker/Horse se sont des terrains privés qui bordent notre territoire donc celui-ci se limite à la ligne des eaux hautes sans débordement (lisière de verdure). En amont du stationnement de Baker/Horse Landing, le territoire de la Zec est élargi d'une bande de 60m chaque côté du lit de la rivière. Maintenant en territoire, disons plus urbain il faut faire attention, car certaines propriétés incluent aussi un demi-lit de rivière. C'est le cas par exemple à la fosse Run dans le A, le demi-lit Ouest n'est pas inclus dans le territoire de la Zec, donc la pêche y est interdite et ne doit se faire que dans le demi-lit Est. Un demi-lit est défini comme étant une ligne imaginaire centrale calculée à partir de la ligne des eaux hautes de chaque côté de la rivière. À noter que certains des lits ne sont pas submergés durant une grande partie de la saison de pêche (comme le demi lit Ouest au Rapide Malin).

12) CONCLUSION

En terminant, je vous invite à m'écrire à l'adresse president@zecbonaventure.com. Cet été encore, j'irai au bureau une fois par semaine et je vous invite à venir m'y trouver pour piquer une jasette. Je ferai aussi le tour des fosses à plusieurs occasions pour vous rencontrer.

Aussi j'insiste encore une fois sur le fait que les signalements d'incidents, par écrit, sont très importants pour nous, car c'est de cette façon que nous pourrions les transmettre au MELCCFP. Allez voir notre site WEB, l'onglet « Incidents et événements » apparaît en page d'ouverture. **C'est votre façon de nous transmettre les messages qui peuvent faire une différence.** BONNE SAISON A TOUS